

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de madame Aurélie LECOMTE, présidente de la délégation spéciale.

Secrétaire de séance : Sylvie FAVRELLE

Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Installation du nouveau conseil municipal

Madame Aurélie LECOMTE déclare installés :

POMBOURG Bernadette, DEVIS Patrick, DIRUY Catherine, BLED Florent, FAVRELLE Sylvie, LARIVIERE John, VOSSAERT Clotilde, LECOCQ Jean-Claude, FONGUEUSE Alison, DEMONT Christophe et GERIN Karine dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Election du maire

Madame Aurélie LECOMTE donne la parole à Madame Bernadette POMBOURG, doyenne de l'assemblée, pour procéder à l'élection du maire.

Désignation de 2 assesseurs : John LARIVIERE et Clotilde VOSSAERT

Est candidat au poste de maire : Madame Bernadette POMBOURG

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose un bulletin dans l'urne.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Votants 11

Bulletins nuls 0

Bulletins blancs 2

Suffrages exprimés 9

Majorité absolue 5

Madame Bernadette POMBOURG, 9 voix, est élue maire au 1er tour et préside la séance

Désignation du nombre d'adjoints

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer d'un adjoint au minimum et de 3 adjoints au maximum.

Madame le Maire propose pour ce nouveau mandat de reconduire 2 Adjoints.

Après délibération, le conseil a fixé à deux le nombre des adjoints.

Election des adjoints au maire

Madame le Maire demande aux conseillers de déposer leur liste de candidats aux postes de 1er et 2nd adjoint

Une seule liste est candidate :

Monsieur Patrick DEVIS et Madame Catherine DIRUY

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose un bulletin dans l'urne.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Votants 11

Bulletins nuls 0

Bulletins blancs 2

Suffrages exprimés 9

Majorité absolue 5

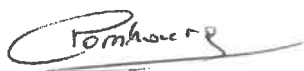
Monsieur Patrick DEVIS et Madame Catherine DIRUY, 9 voix, sont élus respectivement 1er et 2nd adjoint au 1er tour.

Lecture de la charte de l' élu local

Madame le Maire distribue à chaque conseiller la charte de l' élu locale et Madame Aurélie LECOMTE leur en donne lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clos la séance et remercie tous les conseillers pour leur participation.

Le Maire
Bernadette POMBOURG

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pombourg', with a horizontal line underneath.

Le secrétaire de séance
Sylvie FAVRELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Favrelle', with a horizontal line underneath.